

Fiche n° 34 : Droit à la justice fiscale

La CGT propose...

Un système fiscal solidaire, plus juste et plus efficace.

La fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale, générer des ressources pour financer des investissements de long terme et répondre aux besoins sociaux et économiques. Elle concerne tous les citoyens. Il est donc indispensable que son contenu réponde aux exigences de la population, à la justice sociale et à l'efficacité économique.

La coordination des outils fiscaux conditionne la construction d'un « modèle social européen » garantissant le développement économique et le progrès social pour l'ensemble des salariés européens.

Redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place :

- en réformant son assiette pour l'élargir à tous les revenus financiers et du patrimoine ;
- en lui redonnant une plus grande progressivité, permettant d'envisager la baisse de la fiscalité indirecte injuste ;
- en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures.

Renforcer l'impôt sur la fortune.

Réexaminer l'ensemble des niches fiscales en mettant à plat les « dépenses fiscales » ou « niches fiscales » qui permettent aux contribuables, et notamment les plus fortunés qui peuvent s'offrir les conseils des avocats d'affaires, d'échapper à l'impôt.

Réduire le taux de TVA notamment sur les produits de première nécessité. La TVA est un impôt injuste acquitté par tous les contribuables indépendamment de leur niveau de revenu et de leur capacité contributive.

L'impôt sur les sociétés doit devenir un outil tourné vers l'efficacité économique et la justice sociale. Il doit inciter les entreprises à accroître l'investissement productif, notamment pour développer l'emploi, et à investir massivement dans la formation et la recherche.

Réformer la fiscalité locale afin de :

- diminuer les charges des ménages à faible revenu ;

- réduire les inégalités territoriales ;
- rendre les entreprises plus responsables vis-à-vis de leurs lieux d'implantation ;
- assurer l'autonomie financière des collectivités en leur donnant notamment les moyens financiers pérennes.

Instaurer des mesures favorisant l'environnement en tenant compte de la faculté contributive des foyers.

Coordonner la fiscalité des pays européens, concernant :

- l'assiette et les taux de l'impôt sur les sociétés ;
- l'imposition des revenus financiers.

Ce qui existe aujourd'hui

Les dépenses publiques bénéficient aux entreprises. Ces dépenses ne peuvent pas être assumées uniquement par les personnes physiques.

Cela acte l'échec de cette mesure phare du quinquennat Sarkozy. Pour autant, la philosophie reste la même, réduire la pression fiscale des plus riches.

Aujourd'hui, 80 % des ressources publiques proviennent de taxes, d'impôts ou de cotisations qui reposent sur les revenus du travail. Seule une minorité de ces prélèvements sont progressifs. Les autres sont injustes car ils ne tiennent pas compte des possibilités financières des contribuables.

En effet, en conditionnant la suppression du bouclier fiscal à l'aménagement de l'ISF, le gouvernement réalise un tour de prestidigitation fiscale. Au bout du compte environ 500 000 contribuables de l'ISF seront exonérés grâce à cette réforme et ceux possédant un patrimoine supérieure à 3 millions d'euros se verront appliqués une moindre progressivité.

Les mesures symboliques de la loi de Finances 2011 sur les retraites-chapeau ou le coup de rabot des niches fiscales épargnent les détenteurs de capitaux et les hauts revenus.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, l'idée d'une retenue à la source serait un mécanisme coûteux pour la collectivité et donnerait à l'employeur des informations personnelles sur les salariés. De plus, il pourrait aboutir à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG.

Le gouvernement a décidé, en mai 2011, la suppression du bouclier fiscal et l'allègement de l'impôt sur la fortune.

Les moyens pour y parvenir

Maintenir et renforcer le principe de la progressivité de l'impôt. Ceci veut dire que le niveau de contribution doit augmenter plus que proportionnellement en comparaison au niveau du revenu des contribuables.

Maintenir et renforcer l'impôt sur la fortune.

Les « niches fiscales » doivent correspondre à des politiques publiques de redistribution sociale ou d'incitations d'activités économiques. Toutes les dépenses fiscales non chiffrées et toutes les niches dont l'efficacité n'est pas prouvée doivent être supprimées.

S'agissant de la fiscalité locale

Elaborer de nouveaux critères de péréquation et de dotation au profit des collectivités territoriales en tenant compte des conditions économiques et sociales à tous les échelons territoriaux.

Réviser la valeur locative foncière et moduler la taxe d'habitation en tenant compte des revenus déclarés avant toute exonération.

Moduler les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en tenant compte de l'usage qui est fait de la propriété.

Etablir une fiscalité locale plus efficace sur les

entreprises pour mettre fin aux dégâts provoqués par la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit de tenir compte de la masse salariale et également des équipements utilisés dans la production ; il s'agit aussi de tenir compte des avoirs financiers des entreprises.

A l'échelon européen

Dégager les moyens de financement nécessaires à la construction de l'Union européenne élargie ; cela passe par la lutte contre le dumping fiscal, les zones franches d'imposition et l'interdiction des paradis fiscaux.

Harmoniser la fiscalité environnementale.

Exiger un dispositif de taxation des transactions financières comme le demande la Confédération européenne des syndicats (CES).

Au niveau international

Des taxes mondiales dans l'intérêt des peuples :

- taxer mondialement les mouvements financiers spéculatifs, comme le revendique désormais la Confédération syndicale internationale (CSI) ;
- promouvoir une fiscalité environnementale internationale.

